

**ARRETE**

Date: Lundi 10 Décembre 2018

N°: 2018 - 264 - ST

OBJET : REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION A L'OCCASION DE TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES GLISSIERES DE SECURITE SITUE SUR L'AVENUE DE LIBRILLA.

Le Maire de Saint-Jean-de-Védas ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-25, R 411-8, R 417-1 et suivant ;

Vu le livre I sur la signalisation routière 3^{ème} partie (signalisation des intersections) approuvé par Arrêté Interministériel du 16 Juillet 1974 ;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R 610.5 ;

Vu les articles L 2212.1, L 2212.2/1° et 3° alinéa, L 2213.2 et 2213.3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion de travaux de mise aux normes des glissières de sécurité, il importe par mesure de sécurité, de modifier temporairement la circulation sur l'avenue de Librilla (RD 116^e1) au niveau du PR2+500, a proximité de la piscine.

ARRÊTE

Article 1 : Pendant la durée des travaux prévus **de nuit du Jeudi 13 Décembre 2018 au Vendredi 21 Décembre 2018, de 21h00 à 6h00** et en fonction de l'avancement des travaux, la circulation sur l'avenue de Librilla (RD 116^e1) au niveau du PR2+500, à proximité de la piscine, sera temporairement modifiés.

Article 2 : La circulation sera réalisée avec un alternat géré par feux tricolores.

Article 3 : L'entreprise chargée d'effectuer les travaux, devra assurer la signalisation du chantier (pose et maintenance permanente), l'information aux riverains, elle est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation. Elle devra afficher le présent arrêté de manière lisible pendant toute la durée des travaux.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint Jean de Védas, Madame le Chef de Poste de la Police Municipale de Saint Jean de Védas sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la publication, de la notification et de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise au Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Jean de Védas.

**Isabelle GUIRAUD**

Maire

Vice présidente de Montpellier Méditerranée Métropole